

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 12 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie à 20h30, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN, Maire.

Présents : Stéphanie WEIBEL, Jacques BARNOUX, Marc BERTRAND, Jocelyne CHATIN, Jocelyne COSSON, François FAVREAU, Michèle GIRERD, Thierry SCHROBILTGEN

Absents : Gabriel COURT-FORTUNE, Romain BRANCHE, Martine GUÉRIN, Emmanuel VOISIN

Secrétaire de séance : Jocelyne CHATIN

Délibération N° 15/2016 : DM N°01/2016

DESIGNATION	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
202/94. CARTE COMMUNALE		1.000.00
2031/96. Honoraires ECOLE (solde)		300.00
2158/58. Micro-onde		300.00
2183/58. Ordinateur Bibliothèque		800.00
2183/58.3. Tableau + vidéoprojecteur ECOLE		2.000.00
2313/98. Travaux POSTE		1.000.00
2031/101. Frais Etudes COTILLON	5.400.00	
TOTAL GENERAL	5.400.00	5.400.00

Délibération N° 16/2016 : Inscription des coupes à l'état d'assiette pour 2017.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Claude BARTHELON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2017 en forêt communale relevant du régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017 présenté ci-après
- pour les coupes inscrites, PRECISE la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.

Parcelle 1, Type de coupe : IRR (irrégulière), Volume présumé réalisable : 195 m3 pour une surface de 7,08 ha, Année prévue aménagement : 2017, Année proposée par l'ONF : 2017, Mode de commercialisation : Vente Publique

Parcelle 2, Type de coupe : IRR (irrégulière), Volume présumé réalisable : 549 m3 pour une surface de 12,34 ha, Année prévue aménagement : 2017, Année proposée par l'ONF : 2017, Mode de commercialisation : Vente Publique

Le Maire,

Jean-Pierre MARTIN